Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

11 septembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents.

Le conseil débute à 18h02 par la lecture du compte-rendu de la séance du 12 juin 2019.

M. CAVEROT indique que la délibération n° 2 sur la mise à disposition des salles exclue les associations de village dont le siège n'est pas à La Vèze. Madame le Maire propose de reformuler cette délibération : 8 voix pour

Le reste du compte-rendu est approuvé à l'unanimité

1/ terrain rue des Tourbières

Le Conseil Municipal approuve la proposition de découpage des parcelles AA 483-484 et AA 157 situées rue des Tourbières et autorise Madame le Maire à engager auprès d'un géomètre les démarches nécessaires à la délimitation des parcelles. La partie haute du terrain (côté rue des Trois Bassins) de 4 ares sera vendue 35 000 € TTC. La partie basse (côté rue des Marais) de 3 ares reste propriété de la commune.

pour: 8/8

2/ sécurisation traversée du village : fonds de concours

Madame le maire de LA VEZE expose que dans le cadre du transfert, au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et aires et Stationnement à la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine du Grand Besançon et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries. Pour le programme 2019, il est prévu la réalisation des aménagements de sécurité Grande Rue et de la Grand Combe. Apres en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de l'opération citée ci-dessus et estimée à ce jour à 67000 € HT, soit 33500 € HT soit 40200 € TTC. Le versement du fonds de concours interviendra en une fois à la fin de l'opération sur la production d'un titre de recettes du Grand Besançon Métropole

pour: 8/8

3/ achats divers

Madame le Maire propose l'acquisition de deux bancs à installer sous les arbres à proximité du terrain de jeu pour un montant HT de 423.46 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cet achat et décide de créditer la somme de 520 € sur le compte 2157 /21, somme prise sur le suréquilibre de fonctionnement.

M. PASCAL propose de remplacer les couverts et le percolateur destinés à la location des salles de convivialité. Les devis sont de 197 € TTC pour les couverts et 211.80 € pour le percolateur 80 tasses.

pour: 8/8

4/ travaux : choix entre les logements 1 et 5 du bâtiment de l'ancienne école

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire une rénovation légère pour le logement 1 (isolation et peinture) et une étude de faisabilité pour le logement 5.

pour: 8/8

5/ FAAD et FSL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas participer au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté et au Fonds de Solidarité pour le Logement.

pour: 8/8

6/ Lotissement La Glacière

Madame le Maire présente l'estimatif concernant les travaux d'aménagement. L'estimation du marché étant supérieure à 25000 € HT et inférieure à 90 000 € HT, il est nécessaire d'engager une procédure de passation de marché public. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte et valide le projet et l'estimation du coût prévisionnel de 57600 € HT (travaux et études)
- autorise le Maire à engager une procédure de passation de marché public, et à recourir à un marché à procédure adaptée
- autorise le Maire à signer le marché à intervenir
- autorise le Maire à signer le ou les avenants et ordres de service rattachés au marché
- demande à ce que le marché soit dématérialisé par le service dédié de la CAGB et publié sur le site du BOAMP

pour: 8/8

Madame le Maire précise qu'un budget afférent doit être créé et qu'il sera assujetti à la TVA. Une déclaration en ce sens sera faite au service des impôts. Le Conseil Municipal approuve le budget Lotissement 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6045/011 4 000.00 € Compte 605/011 53 600.00 € Compte 71355/040 57 600.00 €

Recettes de fonctionnement

Compte 7015/70 305 760.00 € Compte71355/042 57 600.00 €

Dépenses d'investissement

Compte 3555/040 57 600.00 €

Recettes d'investissement Compte 3555/040 57 600.00 €

pour: 8/8

7/ mise à disposition des salles communales pour les associations du village

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition des salles communales à titre gracieux avec signature d'une convention, aux associations répertoriées sur la commune de La Vèze, avec une manifestation à but lucratif par an. Le nettoyage sera à la charge des utilisateurs.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2 du 12 juin 2019

pour: 8/8

Informations

Les résultats du recensement de la population 2019 font apparaitre les résultats suivants : 476 habitants et 178 logements.

Les travaux de sécurisation de la traversée du village commenceront mi-octobre.

Lotissement La Glacière : deux parcelles sont déjà enregistrées au cadastre. Les quatre parcelles sont réservées.

Rentrée des classes à Fontain : des élus se sont rendus sur place pour la rentrée des 199 élèves des quatre villages.

Fin de la séance : 20h22

Vu pour être affiché 12 septembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,